

ART.1 – DEFINITION

Championnat 25 power dans les catégories suivantes : Catégorie idem Championnat de France 25 Power 2020

ART.2 – CONCURRENTS

Pourront disputer le championnat tous les pilotes licenciés compétitions à la FFM pour l'année en cours.

ART.3 – REGLEMENT TECHNIQUE

Les machines autorisées à disputer le championnat **BFC 25 Power** devront répondre aux définitions du règlement des machines de course sur route : règlement FFM 2020

ART.4 – EPREUVES

Liste des épreuves comptant pour le championnat **BFC 25 Power 2020** (voir ART 6)

La Commission Vitesse **BFC** se réserve le droit d'exclure une ou plusieurs épreuves du calendrier (sous réserve d'inscription **2020**).

Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve.

Les cas non prévus au Règlement seront solutionnés lors d'une réunion de la commission.

ART.5 : FORMULE

Le Championnat de **BFC 25 Power 2020** se disputera sur les épreuves retenue et inscrites au calendrier de la **FFM**.

ART.6 – CALENDRIER

Le Championnat se disputera sur les courses retenues par la Commission Vitesse BFC.

Pour 2020 les courses seront.

Roanne le 21-22/03/2020 (42)

Chateau-Gaillard le 11-12/04/2020 (01)

Varennes le 02-03/05/2020 (03)

Epreuve BONUS C/C Marchaux le 13-14/06/2020 (25)

Le Creusot le 20-21/06/2020 (71)

Moirans le 19-20/09/2020 (39)

(Voir le calendrier sur le site de la Ligue de **BFC** – Infos – Commission de vitesse).

ART.7 – PARCOURS

Le Championnat se disputera sur les parcours retenus et homologués par la FFM.

ART.8 – ENGAGEMENT AU COURSES

Les demandes d'engagement se feront sur engage-sports.com conformément au règlement FFM et particulier de l'épreuve.

Chaque coureur est tenu de s'engager lui-même aux épreuves auxquelles, il désire participer, il est vivement conseillé aux coureurs de s'inscrire le plus tôt possible à chaque épreuve, car une réclamation consécutive à un refus d'engagement ne serait pas prise en compte.

ART.9 – ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT Bourgogne Franche-Comté

L'engagement au championnat de Bourgogne Franche-Comté est obligatoire et gratuit. Seuls les pilotes ayant leurs licences en Ligue sont autorisés à s'inscrire. Les demandes seront à retourner au plus tard 15 jours avant la 1^{ère} épreuve à comptabiliser pour le pilote à :

Pascal Belin 7 place Pierre Tachon 58640 Varennes Vauzelles.

Mail : belin.pascal58@orange.fr

Cette année la Finale d'Endurance est dissocié de la Finale Vitesse et pour l'équilibre d'épreuves dans le Championnat **BFC**. Nous mettons en place une épreuve BONUS qui est la Course de Côte de Marchaux qui se déroule les 13-14 Juin 2020. Pour celle-ci un bonus points est mis en place de 10 – 8 – 6 – 4 – 2 . (Voir Régl. Chpt. De France Montagne). Inscription : _____
AM du DOUBS Boite postale 1035 25001 BESANCON CEDEX ou chez Mr CONCHON
Guy 6 rue Jules Berthoud 25000 BESANCON Mail : guy.conchon@orange.fr

INSCRIPTION IMPERATIVE AVANT LE 31 MARS 2020

ART.10 – CLASSEMENTS

Pour être classé, les pilotes doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au calendrier du championnat de Ligue, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche Comté.

ART.11 – RECOMPENSES

Les Championnats de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés en fin d'année. Seul les pilotes de la Ligue inscrits seront récompensés. Lors de l'assemblée générale. Un trophée ou une récompense sera donné aux 3 premiers de chaque catégorie. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la commission vitesse se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés. **La présence des pilotes est obligatoire**

ART.12– OFFICIELS

La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

ART.13– PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT

Les pilotes participants aux courses du Championnat **BFC** s'engagent à suivre le présent règlement.

ART.14

La commission vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement, l'application pouvant être immédiate. (Lettre d'information sur le site de la Ligue BFC – Commission vitesse).